

Année 2011-2012

APPEL A PROJET PRIX LOUIS GUIZE

DOTATIONS DE RECHERCHE CLINIQUE
Montant : 10 000 à 40 000 €

**CETTE DOTATION VISE À
FINANCER UN OU PLUSIEURS
PROJETS DE RECHERCHE
CLINIQUE CONTRIBUTIFS
DANS LE DOMAINE DE
LA PRÉVENTION OU DE
L'ÉPIDÉMIOLOGIE
DES MALADIES
CARDIO-VASCULAIRES.**

**LES PROJETS
TRANSVERSAUX UNISSANT
PLUSIEURS ÉQUIPES SONT
ENCOURAGÉS.**

**Association de Cardiologie
Ile-de-France**

Membre de la Fédération Française de Cardiologie

CRITERES DE SELECTION

Qualité scientifique et originalité du projet, faisabilité, travaux antérieurs.

MODALITES DE DEPOT DE DOSSIER

Les candidats devront expliciter leur projet de travail en un document de 5 à 10 pages dactylographiées, précisant l'intérêt général du projet, les objectifs scientifiques, la description précise de la méthodologie adoptée et les modalités pratiques de réalisation de l'étude, ainsi que les perspectives, et l'adresser, avant le 15 NOVEMBRE 2011 en 7 exemplaires.

Contact : Anne Gourdon - Association de Cardiologie Ile-de-France (ACIF)
Dotation de recherche Clinique 2011-2012
12 rue d'Hauteville - 75010 PARIS
assocardio.idf@wanadoo.fr - tel. : 01 44 53 44 53 ou 06 10 61 02 93

LE DOSSIER DE CANDIDATURE DEVRA COMPORTER LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Un curriculum vitae
- Une lettre du Chef de Service ou du Directeur de Recherche s'engageant à soutenir l'étude envisagée,
- L'avis favorable d'un Comité Consultatif de Protection des Personnes dans la Recherche Biomédicale (CCPPRB) pour les travaux de recherche sur les personnes
- Un plan de financement.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Les candidats seront informés fin décembre des résultats d'attribution de la bourse.
- Les candidats, de moins de 45 ans, doivent résider ou exercer en Ile de France, et ne pas avoir de liens avec l'un des membres du jury.
- La remise de la dotation aura lieu lors des Journées Européennes de la Société Française de Cardiologie en Janvier 2012.
- Le lauréat est tenu de fournir un rapport final et de le présenter au jury.
- En cas de publication (souhaitée) le lauréat devra la communiquer à l'ACIF et y faire mention de l'origine de la Bourse.
- Un même candidat ne peut postuler avec le même dossier pour d'autres bourses de la SFC ou de la FFC.
- Le Jury (composé de trois hospitalo-universitaires, deux hospitaliers du Collège National des Cardiologues des Hôpitaux Généraux, un membre du Conseil d'Administration de l'ACIF) sera placé sous la présidence du Dr G. POCHMALICKI.